

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 2 JUILLET 2015**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération de Saintes s'est réuni salle « Hélène NEVEUR » à THENAC, le jeudi 2 juillet 2015 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MACHON, Président.

Etaients présents :

Monsieur Christophe DOURTHE
Monsieur Eric PANNAUD
Madame Anne-Marie FALLOURD
Monsieur Jean-Luc GRAVELLE
Madame Caroline QUERE-JELINEAU
Monsieur Jean-Paul COMPAIN
Monsieur Jean-Pierre SAGOT
Monsieur Denis REDUREAU
Monsieur Alain MARGAT
Monsieur Gaby TOUZINAUD
Madame Marie-Claude COLIN
Monsieur Pascal GILLARD
Monsieur Laurent MICHAUD
Monsieur Jean-Claude CLASSIQUE
Monsieur Christian LACOTTE
Monsieur Pierre-Henri JALLAIS
Monsieur Joseph de MINIAC
Monsieur Jacky QUERE
Monsieur Stéphane TAILLASSON
Monsieur Patrick SIMON
Madame Anne FOCKEDEV
Monsieur Jacki RAGONNEAUD
Madame Agnès POTTIER
Monsieur Philippe ROUET
Monsieur Philippe DELHOUME
Monsieur Pierre TUAL
Monsieur Bernard MACHEFERT
Monsieur Joël ARNAUD
Monsieur Christian PAJEILE
Monsieur Michel CHANTEREAU
Monsieur Jean-Marc CAILLAUD
Madame Brigitte SEGUIN
Monsieur Bernard BERTRAND
Monsieur Pierre HERVE
Monsieur Michel ROUX
Monsieur Jean-Philippe MACHON
Madame Marie-Line CHEMINADE
Monsieur Jean-Pierre ROUDIER

Madame Françoise BLEYNIE
Monsieur Frédéric NEVEU
Madame Claudette CHIRON
Madame Céline VIOLLET
Monsieur Dominique ARNAUD
Madame Annie TENDRON
Monsieur Gérard DESRENTE
Monsieur Jean-Claude LANDREAU
Monsieur François EHLINGER
Madame Laurence HENRY
Monsieur Jean BRETHOME
Madame Sylvie MERCIER
Madame Bernadette LAVENANT
Monsieur Fabrice BARUSSEAU

Monsieur Christian FOUGERAT a donné pouvoir à Monsieur Alain MARGAT (Monsieur FOUGERAT ayant quitté la séance avant la question soumise à délibération).
Madame Françoise DURAND a donné pouvoir à Monsieur Christophe DOURTHE.
Madame Colette AIMON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COMPAIN.
Madame Chantal RIPOCHE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SAGOT.
Monsieur Eric BIGOT a donné pouvoir à Monsieur Bernard MACHEFERT (Monsieur BIGOT ayant quitté la séance avant la question soumise à délibération).
Madame Claudine BRUNETEAU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude CLASSIQUE.
Madame Geneviève THOUARD a donné pouvoir à Monsieur Bernard BERTRAND (Madame THOUARD ayant quitté la séance avant la question soumise à délibération).
Madame Nelly VEILLET a donné pouvoir à Madame Claudette CHIRON.
Monsieur Bruno DRAPRON a donné pouvoir à Madame Annie TENDRON.
Monsieur Marcel GINOUX a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ROUDIER (Monsieur GINOUX ayant quitté la séance avant la question soumise à délibération).
Madame Mélissa TROUVE a donné pouvoir à Madame Céline VIOLLET.
Madame Liliane ARNAUD a donné pouvoir à Monsieur Gérard DESRENTE.
Madame Isabelle PICHARD-CHAUCHE a donné pouvoir à Monsieur Fabrice BARUSSEAU.
Monsieur Philippe CALLAUD a donné pouvoir à Madame Laurence HENRY.
Madame Françoise LIBOUREL a donné pouvoir à Monsieur Pierre TUAL (Madame LIBOUREL ayant quitté la séance avant la question soumise à délibération).

Monsieur le Président procède à l'appel et ouvre la séance.

Monsieur Jean-Paul COMPAIN est désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que cette séance comporte trois points à l'ordre du jour et qu'elle vise à permettre à tous les élus du Conseil Communautaire de débattre sur les actions menées par la CDA et sur sa gouvernance. Monsieur le Président souhaiterait que les échanges de ce jour se déroulent de manière organisée, en laissant les présentations se dérouler avant de passer à des temps de questions et de discussion. Tous les éléments qui seront présentés seront envoyés aux membres du Conseil Communautaire. Le cas échéant, ceux-ci auront donc la possibilité de revenir sur les sujets abordés en Bureau Communautaire ou en commissions.

Monsieur le Président précise que les éventuelles questions diverses seront traitées à la fin de la séance.

Madame Caroline QUERE-JELINEAU souhaiterait que le sujet de l'éducation soit abordé en tant que question diverse. Lors du dernier Conseil Communautaire, elle n'avait pas pu poser toutes les questions qu'elle souhaitait à ce sujet.

Monsieur le Président accède à cette demande.

Monsieur Fabrice BARUSSEAU tient à souligner que la présente séance est bien un Conseil Communautaire extraordinaire, contrairement à ce que laisse entendre la convocation envoyée à l'ensemble des délégués. Il ajoute que cette séance se tient parce que 26 délégués communautaires et maires de l'agglomération ont adressé à Monsieur le Président un courrier soulevant un certain nombre de points.

Un intervenant prend la parole. Il explique que des parents d'élèves de diverses communes du territoire de l'Agglomération sont présents ce jour. Il demande à Monsieur le Président de les laisser donner lecture d'une déclaration avant que le Conseil Communautaire ne rentre dans l'examen de l'ordre du jour de la présente séance.

Monsieur le Président l'accepte, à condition que les prises de parole soient synthétiques et qu'elles portent des messages clairs.

Une intervenante souhaite - au nom du collectif dont elle se fait le porte-parole - attirer l'attention de Monsieur le Président et de l'ensemble des élus du Conseil Communautaire sur le mécontentement assez général des parents d'élèves des écoles de la CDA par rapport à la baisse du budget de fonctionnement qui a été proposée et *a priori* entérinée pour l'année scolaire à venir. Elle attend des explications claires et transparentes sur la manière dont cette mesure a pu être soumise et votée. Selon elle, certains élus ont fait savoir qu'ils n'étaient pas vraiment favorables à cette baisse conséquente de budget qui est dommageable, en particulier pour les petites écoles de Saintes et des villages environnants.

Monsieur le Président invite Monsieur PANNAUD à apporter une réponse simple et claire sur ce sujet.

Monsieur Eric PANNAUD suppose que l'intervention qui vient d'être effectuée porte sur le budget des fournitures scolaires. En effet, l'ensemble des autres budgets a été maintenu, voire augmenté. Il confirme que s'agissant de ce budget des fournitures scolaires, la dotation par enfant et par école a été diminuée. Le budget par enfant est passé de 51 euros en 2014-2015 à 40 euros pour l'année scolaire 2015-2016. De la même manière, le budget par classe est passé de 150 à 80 euros. Les chiffres cités sont ceux qui émanaient du budget primitif 2015, qui a été établi sur la base du réalisé pour l'année 2014. Il a été constaté que la dotation par élève n'était pas totalement utilisée. Les 11 euros de différence seront réinvestis par la CDA dans le domaine du numérique.

Monsieur Eric PANNAUD concède que la baisse de la dotation par classe n'était pas prévue dans un premier temps. Elle reste néanmoins comprise entre 2,5 et 3,5 euros par élève (en fonction du nombre d'enfants par classe).

Une intervenante relève que la dotation par élève était totalement utilisée.

Monsieur Eric PANNAUD assure que ce n'était pas le cas.

Selon une intervenante, ce n'est pas ce qu'indiquent les professeurs des écoles. Si elle entend que la CDA souhaite augmenter son investissement dans le domaine du numérique, elle fait valoir que ces derniers se demandent comment ils vont pouvoir renouveler les manuels scolaires. Elle signale que pour la commune de Chermignac par exemple, les mesures décidées représentent une baisse de 2 800 euros pour la prochaine année scolaire.

Monsieur Eric PANNAUD fait observer que la baisse de dotation par élève concerne bien les fournitures scolaires, et non les manuels. Par ailleurs, le BO produit comme tous les ans par le Ministère de l'Education nationale donne une liste de fournitures que chaque professeur peut acheter au maximum dans l'élémentaire. La CDA a signé un marché relatif aux fournitures scolaires, ce qui devrait en principe permettre de réduire les montants d'achat. Monsieur Eric PANNAUD souligne que la liste de fournitures établie par le Ministère a été valorisée au maximum à 33 euros. Si l'un des professeurs des 220 à 230 classes que compte la CDA souhaite faire appel à une liste de fournitures différente, il est tenu d'en référer au conseil d'école. Or, il semblerait qu'il n'ait pas été fait appel à une telle mesure.

Lors du dernier Conseil Communautaire, Monsieur Eric PANNAUD a affirmé qu'il serait vigilant par rapport à des situations particulières qui pourraient se faire jour (en cas d'augmentation d'effectifs par exemple).

Une intervenante déplore que la mesure de la trousse scolaire gratuite - qui était en vigueur depuis deux ans au niveau de l'ex-communauté de communes à laquelle elle appartenait - ne soit pas reconduite par la CDA pour l'année à venir. Il s'agissait de son point de vue d'une bonne mesure et elle souhaite qu'elle perdure. Le fait de devoir assumer davantage d'achats en matière de fournitures scolaires risque de mettre en difficulté certaines familles du territoire. Au regard de la liste de fournitures préconisées par le Ministère de l'Education nationale, elle n'est pas certaine que son coût global se limite à 33 euros. Une intervenante réaffirme son attachement à la mesure de la trousse scolaire gratuite.

Monsieur Eric PANNAUD précise de nouveau que le montant de 33 euros constitue un maximum et qu'il a été obtenu à partir de la valorisation par les services de la CDA de la liste établie par le Ministère au travers de son BO. Il relève en outre que dans cette liste, certaines fournitures sont réutilisables d'une année sur l'autre. Monsieur Eric PANNAUD a conscience du fait que certains professeurs des écoles puissent avoir des besoins supplémentaires, au-delà du cadre fixé par le Ministère. Pour autant, ces besoins devront à son sens être validés au niveau des conseils d'école concernés.

Monsieur ROUET déclare à son tour qu'en fonction des besoins, des ajustements seront possibles. Il explique que la semaine dernière, il a été informé du fait que les classes de découverte avaient plus de succès que prévu, et qu'en conséquence le budget qui avait été arrêté n'était pas suffisant. Sur la base de ces constats, le Conseil Communautaire a voté une augmentation de 6 185 euros de cette ligne lors de la séance qui s'est tenue la semaine dernière, de manière à ce que toutes les demandes effectuées puissent être servies.

Une intervenante signale que des listes de fournitures ont d'ores et déjà été transmises aux parents par l'intermédiaire du cahier de vie scolaire de leurs enfants. Dès lors, elle ne voit pas de quelle manière la CDA pourrait prendre une mesure complémentaire (en consentant une rallonge budgétaire par exemple).

Monsieur Eric PANNAUD trouve dommageable que les listes de fournitures n'aient pas été votées au niveau des conseils d'école, alors qu'il s'agit d'une obligation figurant dans le BO.

Une intervenante fait observer que ce BO a été mis à disposition des directeurs d'école et des parents d'élève très tardivement.

Monsieur le Président indique que le Conseil Communautaire n'en est pas responsable.

Une intervenante souligne que les baisses de dotations ont bel et bien été votées par le Conseil Communautaire en revanche.

Monsieur le Président note - sur la base des explications données par Monsieur Pannaud - que pour les fournitures scolaires, 40 euros sur les 51 prévus par élève par les budgets précédents étaient dépensés. Par conséquent, il a été décidé d'ajuster le budget de l'année prochaine à la consommation effective, tout en affectant le différentiel de 11 euros à des investissements dans le domaine du numérique. Monsieur le Président souligne également que les 40 euros de dotations par élève restent supérieurs au chiffrage de la liste de fournitures établie par le Ministère.

Monsieur le Président pense que dans leur ensemble, les vice-présidents et les délégués de la CDA qui sont présents privilégient le pragmatisme. Si la mesure qui a été prise pose des problèmes à certains endroits, il conviendra de faire en sorte de les résoudre, en lien avec les parents d'élèves et les directeurs d'école concernés. Pour Monsieur le Président, il n'est pas question de sacrifier l'éducation de quelque manière que ce soit.

Monsieur le Président ne souhaite pas aller plus loin dans le débat sur le sujet. Il assure aux parents d'élèves présents que leurs interventions de ce jour - ainsi que leurs communications écrites - ont été prises en considération. Des explications factuelles viennent d'être données par Monsieur PANNAUD, qui est quelqu'un de tout à fait ouvert selon lui. Cette question pourra donc être redébatue à un autre moment, notamment au travers de la commission Education.

Un intervenant remercie Monsieur le Président pour son attention. Il espère avoir d'autres occasions de s'entretenir avec lui sur ce sujet.

BILAN DES ACTIONS MENEES PAR LA CDA DEPUIS LE DEBUT DE LA MANDATURE

Monsieur le Président fait savoir que chaque vice-président de la CDA va être amené à effectuer une présentation des actions menées sur leur périmètre de compétences au cours des quatorze derniers mois (soit d'avril 2014 à juin 2015), avant qu'un point soit fait sur les questions de gouvernance. Il rappelle que tous les documents projetés seront transmis aux délégués communautaires et que des temps d'échange sont prévus à l'issue des différentes présentations.

Politiques contractuelles

Un intervenant rappelle que le Contrat de plan Etat-Région (CPER) a été signé il y a environ un mois par le Premier Ministre et qu'il porte sur la période 2015-2020. Au cours de celle-ci, environ un milliard d'euros de travaux sont prévus à l'échelle de la Région dans le cadre de ce contrat de plan. La Région les financera à hauteur de 449 millions d'euros, contre 533 millions d'euros pour l'Etat. Au niveau du territoire de la CDA, 214 millions d'euros de travaux sont prévus, principalement dans le domaine de la mobilité. Ainsi, le projet du rond-point de Diconche représentera un budget de 10 millions d'euros, dont un à la charge de la CDA. Les autres travaux qui seront réalisés dans le domaine de la mobilité concerneront le chemin de fer et notamment la mise aux normes de la ligne Angoulême - Royan sur le plan de l'électrification.

Monsieur le Président note qu'en matière de politiques contractuelles, la CDA a récemment signé avec le Pays de Saintonge Romane et la Région un CRDD. Il porte sur un montant de 4,3 millions d'euros qui se décompose de la manière suivante : 2,2 millions d'euros pour la CDA, 1,3 million d'euros pour le Pays de Saintonge Romane et 1,1 million d'euros de tronc commun. Monsieur le Président précise que la CDA a fait en sorte que les communes rurales puissent bénéficier d'un certain nombre d'interventions (dans le cadre du programme d'animations entre autres). Les thématiques prioritaires de ce CRDD sont le développement économique, la transition énergétique, la valorisation du patrimoine et le soutien des services à la population.

Concernant le contrat local de santé, un groupe de travail a été constitué en lien avec l'ARS. Par ailleurs, un diagnostic santé-social est en train d'être réalisé par l'observatoire régional de la santé. Il devra permettre d'orienter les actions au niveau social et sur le plan de ses équipements de santé à l'échelle du territoire. Il est envisagé de signer un contrat local de santé au cours du premier semestre 2016.

Habitat

Monsieur Philippe DELHOUME indique que la CDA a assuré la reprise de l'extension du périmètre du Pays Santon en matière d'équilibre social de l'habitat. Quatre commissions sur l'habitat et deux réunions du comité de pilotage ont déjà eu lieu. Le diagnostic et les orientations ont été validés au niveau de ce dernier et la finalisation de la révision du PLH est prévue pour le début d'année 2016. Dans le cadre de cette révision, la CDA a effectué une demande dérogatoire pour bénéficier du dispositif Pinel. Elle a aussi lancé la conférence intercommunale du logement ainsi que le plan partenarial de gestion.

Monsieur Philippe DELHOUME relève que ce programme d'aide à la rénovation de logements anciens a été « boosté » par une campagne nationale menée par l'ANAH. Ainsi, les objectifs fixés ont été réalisés à hauteur de 160 %. En avril 2015, une délibération a été prise pour une étude pré-opérationnelle sur l'habitat privé pour le quatrième trimestre 2015 afin de permettre le renouvellement du dispositif à partir de 2016.

La commission Habitat du 19 novembre 2014 a permis de travailler sur l'extension de la prime destinée aux primo-accédants. Une délibération allant dans ce sens a été approuvée lors du Conseil Communautaire du 19 février 2015.

Dans le domaine de l'habitat, un certain nombre de permanences sont organisées au siège de la CDA :

- Le CAUE toutes les deux semaines ;

- L'association départementale d'information sur le logement deux vendredis par mois ;
- Le centre régional des énergies renouvelables deux mercredis par mois.

En outre, les actions rentrant dans le cadre du PIG et les mesures destinées aux primo-accédants ont été présentées au Salon de l'habitat 2014.

Aménagement du territoire

Monsieur Patrick SIMON explique que sur la carte projetée, toutes les communes matérialisées en jaune travaillent actuellement sur leur PLU. L'accompagnement administratif et juridique constitue la mission principale du service planification. Les techniciens de l'Agglomération ont aussi un rôle d'accompagnement technique qui passe en particulier par le pilotage des bureaux d'études. Au total, plus de 120 réunions d'accompagnement des communes se sont tenues en lien avec les PLU qui ont été engagés par celles-ci.

Le service planification doit aussi faire face à d'autres sollicitations. Ainsi, ses équipes ont déjà passé environ 170 heures à travailler sur le SCOT. De même, six réunions et quatre jours de formation ont été réalisés sur le PLUI (ce qui représente 115 heures). D'autres réunions se tiendront au mois de septembre à ce sujet. En amont de la démarche qui sera engagée, une présentation sur les intérêts, les enjeux et les éventuels inconvénients d'un PLUI sera effectuée à l'attention de toutes les communes de la CDA. Celles-ci seront ensuite amenées à se prononcer sur le lancement ou non d'un PLUI à l'échelle de la CDA.

Un intervenant a du mal à comprendre que des formations soient organisées sur le PLUI avant même qu'une décision soit prise à ce sujet.

Monsieur Patrick SIMON lui répond que les formations sont destinées aux techniciens, le concept de PLUI étant relativement récent.

Les problématiques relatives à l'application du droit des sols (ADS) des 19 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Santon sont instruites par le service dédié depuis un certain temps déjà. A compter du 1^{er} juin, les communes de Montils, Ecoyeux, La Clisse, Luchat et Pisany ont été intégrées à son périmètre d'action. Il en sera de même prochainement pour les communes de l'ancienne communauté de communes du Pays Buriaud. En 2014, 2 312 actes administratifs ont été réalisés par le service chargé de l'application du droit des sols pour les 19 communes de l'ancienne communauté de communes du Pays Santon. Depuis le 1^{er} juin, 234 actes ont été effectués pour le compte des communes nouvellement intégrées. Par ailleurs, les instructions réalisées par la DDTM pour les communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Buriaud ont donné lieu à 114 actes. Sur la base de ces éléments, le volume d'actes générés à l'échelle de la CDA devrait être d'environ 3 270. Néanmoins, une étude réalisée dernièrement a permis de mettre en lumière le fait que le nombre d'actes d'urbanisme a connu une forte hausse depuis avril 2015. Le service chargé de l'application du droit des sols devrait donc voir le nombre d'actes administratifs qu'il a à réaliser augmenter.

Les services de la CDA ont également fourni un accompagnement à plusieurs communes membres dans le cadre de leurs projets d'aménagement (de création de lotissements par exemple). C'est le cas notamment de Burie, Saint-Sauvant et Corme-Royal. Pour ces projets, neuf techniciens de la CDA ont été mobilisés pour apporter une aide aux communes citées.

Monsieur Patrick SIMON annonce que le projet de Corme-Royal a été abandonné car le promoteur s'est retiré. En revanche, l'accompagnement de la commune de Burie se poursuit. L'étude relative au projet de restructuration du centre-bourg de la commune n'a pas encore été lancée et ses modalités restent à définir. Une réunion est prévue avec l'EPF (l'établissement public foncier), les élus de la commune et les techniciens de la CDA.

Sur le projet de Saint-Sauvant, l'accompagnement de la commune n'est pas terminé. Une réunion se tiendra le 20 juillet en mairie de Saint-Sauvant, là encore avec l'EPF, les élus de la commune et les techniciens de la CDA.

Lors d'un précédent Conseil Communautaire, le principe selon lequel une convention-cadre pouvait être établie entre la CDA et l'EPF de la région Poitou-Charentes a été acté. La convention a été signée le 9 février dernier. De plus en plus, les communes vont se tourner vers cet EPF pour des projets de redynamisation de leur centre-bourg. Dernièrement, Monsieur Patrick SIMON a participé au Conseil d'Administration de l'EPF. A cette occasion, la CDA a été élue au sein de ce Conseil d'Administration. En outre, les différents projets en cours à l'échelle de la Région ont été présentés. L'un d'entre eux - qui concerne la Ville de Cognac - est assez conséquent.

Monsieur le Président pense que dans la période actuelle (qui est marquée par une baisse des dotations de l'Etat), il peut être judicieux de faire appel à l'EPF, en particulier pour des projets de redynamisation ou de rénovation de centres-villes ou de centres-bourgs.

Monsieur Patrick SIMON fait savoir que le SCOT est porté par le Pays. En parallèle, la CDA a mobilisé beaucoup d'élus et de techniciens depuis le séminaire de relance du SCOT (qui a été organisé à la suite des élections municipales de 2014). Depuis juin 2014, plus de 25 réunions ont été organisées sur ce sujet (au travers de comités de pilotage, de commissions d'urbanisme, de comités syndicaux ou encore de commissions d'aménagement). Lors du dernier Bureau Communautaire, Monsieur Patrick SIMON a également eu l'occasion de faire une présentation sur les interrogations relatives au SCOT.

Les échanges qui se tiennent autour du SCOT nécessitent un important travail de concertation et d'analyse. Par ailleurs, la production de rapports d'analyse est fondamentale dans le sens où elle participe à la bonne compréhension par les élus des enjeux associés au SCOT. Monsieur Patrick SIMON souligne que neuf personnes faisant partie des services de la CDA travaillent sur les documents qui sont transmis par les communes.

Développement économique

Monsieur le Président explique qu'en lien avec les questions d'aménagement de l'espace communautaire dont vient de faire état Monsieur SIMON, le développement de la ZAC Centre-Atlantique a fait l'objet d'un travail non négligeable. Aujourd'hui, cette zone est prête à être commercialisée. Elle est destinée à accueillir 70 % d'entreprises productives et 30 % d'activités commerciales. Cette répartition vise à équilibrer les finances de ce projet. Les fouilles actuellement menées sur les terrains destinés à accueillir cette ZAC Centre-Atlantique coûtent cher. Malgré les mesures qui ont été prises pour redélimiter l'espace sur lequel ces fouilles sont réalisées, le coût de revient reste relativement élevé. Or, il est - selon Monsieur le Président - absolument essentiel d'arriver à un coût de revient compétitif au mètre carré pour pouvoir être en mesure d'attirer des entreprises productives. Avant d'évoquer plus précisément des chiffres, Monsieur le Président souhaite attendre que le programme de commercialisation démarre.

Dans le domaine économique, la priorité absolue concerne véritablement le foncier disponible. S'agissant de l'extension et l'aménagement de la ZAC des Charriers, une première réunion du comité de pilotage s'est tenue récemment. Selon Monsieur le Président, il faudra se montrer extrêmement vigilant sur les problématiques de fouilles archéologiques et sur les coûts associés. Il précise que l'aménagement de cette zone s'accompagne d'une étude de fonctionnement sur le giratoire de Diconche, l'ensemble des accès routiers à cette zone devant être revu.

Sur deux autres zones, un important travail a été réalisé : celle de la Sauzaie à Fontcouverte d'une part et celle des Champs Breuillets à Corme-Royal. Il s'agit principalement de répondre au besoin de développement des entreprises BURDIN (à Corme-Royal) et AMAS (à Fontcouverte). Cette dernière est spécialisée dans la mécanique de haute précision. Ainsi, elle pourrait être associée au développement d'une filière mécanique sur le territoire, au même titre que la société BERFLEX par exemple.

Avec la CCI de Rochefort, nous avons conclu dès le mois d'avril 2014 une convention et un partenariat. Nous avons tout de suite convenu que la CCI lancerait une étude sur les entreprises productives et leurs besoins. Le résultat de celle-ci a été présenté lors de la commission économique qui s'est tenue il y a deux semaines. Un certain nombre de pistes d'actions ont été identifiées. Elles portent sur le foncier disponible mais aussi la possibilité d'émergence d'un certain nombre de filières ou de niches d'activités (notamment dans le haut de gamme). Le rapport d'étude

évoque aussi les questions de marketing territorial. Celui-ci doit permettre d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire en plus de développer celles qui y sont déjà présentes.

Par ailleurs, la CDA a noué des partenariats avec d'autres acteurs intervenant dans le domaine économique. Il est important d'établir avec eux des relations permanentes afin de créer une véritable dynamique économique.

Parmi les autres actions de la CDA dans le domaine économique figurent :

- Le soutien aux porteurs de projet et aux créateurs d'entreprises, le partenariat avec la chambre des métiers (notamment sur l'expérimentation d'un dispositif de formation innovant).
- Le projet de mise en place d'un office du commerce à Saintes (qui est très avancé).
- La réalisation d'un projet d'implantation de quatre entreprises au niveau de la friche de Penn-Plax (pour lequel la signature devrait être imminente).
- L'accompagnement de la société Orix Informatique (qui s'est implantée dans les anciens locaux de Pôle Emploi pour créer un *datacenter* à destination des PME).
- La création d'un village de l'innovation et du numérique, qui serait assis sur une pépinière d'entreprises et un certain nombre de services et pour lequel des négociations sont en cours avec le Crédit Agricole.
- L'étude menée en lien avec l'association des EPL sur la gouvernance économique (sachant que ce sujet sera abordé plus en avant en commission).
- L'arrêt du projet de développement commercial à la Guyarderie sans application de pénalités.
- L'approbation du projet de développement commercial spécialisé à côté du Vegas. L'étude commerciale réalisée montre une saturation des grandes surfaces dédiées au commerce de bouche. En ce qui concerne l'habitat ou des domaines très spécialisés (comme l'enfance), il existe encore un potentiel de développement commercial en revanche.
- Les discussions avec Léa Nature en vue d'une éventuelle implantation de cette enseigne sur le territoire de la CDA.
- Les implantations éventuelles de nouvelles entreprises à l'est de Saintes (en direction de Cognac). Sur ce point, Monsieur le Président ne souhaite pas s'étendre davantage.
- Le soutien à l'agrandissement des entreprises Techman (sur la zone des Charriers) et Antarès Sellier (sur la ZAC Centre-Atlantique).
- La mise en place de Darty.

Monsieur le Président laisse le soin à Monsieur Rouet d'aborder les questions de fiscalité des entreprises.

Monsieur Philippe ROUET rappelle qu'il a eu l'occasion de parler de la TLPE lors de la séance du 24 juin. Il lui semble important d'avoir abouti à une solution ménageant les intérêts des différentes parties concernées. Celle-ci a pu être obtenue grâce au soutien des acteurs économiques qui ont participé aux discussions.

Tourisme

Monsieur Jean-Claude CLASSIQUE indique qu'un schéma de développement touristique a été initié en 2013. Il comprend un certain nombre de fiches d'actions qu'il convient de hiérarchiser. Ce schéma de développement doit concourir à la valorisation du territoire et de ses ressources naturelles (dont la vallée de la Charente ainsi que les sites gallo-romains et l'art roman). Il a été décidé de travailler en commission sur la voie verte sur les bords de la Charente car ce sujet s'inscrit dans un schéma national. Aujourd'hui, le tourisme à vélo se développe, notamment au travers de la véloroute V92 qui doit permettre de sillonner la vallée de la Charente. Le développement de cette véloroute est notamment encouragé par le Département, par la Région et

par l'Etat. Ce projet permet d'irriguer le territoire par le biais des interconnexions de chemins et d'attirer l'attention des touristes sur des villages ou des lieux caractéristiques.

Monsieur Jean-Claude CLASSIQUE signale par ailleurs qu'il est envisagé de faire passer la compétence tourisme comme une compétence obligatoire. En effet, le tourisme constitue un des principaux facteurs de développement. Lors de la dernière commission, il a été décidé de proposer de faire passer cette compétence tourisme en tant que compétence obligatoire pour la CDA en la reliant à la compétence économique. Un groupe de travail se réunira pour définir précisément les éléments relevant de la compétence de la CDA en matière de tourisme. Selon Monsieur Jean-Claude CLASSIQUE, il faut arriver à développer des projets qui rayonnent sur l'ensemble du territoire.

A l'échelle de la CDA, le service tourisme se résume à une personne d'où la nécessité de travailler étroitement avec l'Office de Tourisme. Dans ce cadre, celui-ci a réalisé une étude de positionnement touristique (avec l'aide de la Région).

Une étude sur les résidences secondaires et une étude CSA ont également été réalisées en partenariat avec le Département. Elles permettent de mieux connaître les comportements des résidents secondaires et des touristes du territoire.

Récemment, la deuxième phase de l'étude d'aménagement et de mise en valeur de l'aqueduc gallo-romain a été lancée. La première phase de celle-ci - qui avait été réalisée il y a trois ans environ - avait conduit à son classement en tant que monument historique. Cette deuxième phase vise à regarder comment ouvrir au tourisme certains secteurs de cet aqueduc tout en en protégeant d'autres parties.

Une autre action menée dans le domaine du tourisme a trait à la signalétique fermière (qui a été engagée il y a quelque temps).

Enfin, la mise en place d'un nouveau logiciel permettant la télédéclaration de la taxe de séjour s'est concrétisée.

Monsieur le Président souligne que les résultats de l'étude de positionnement touristique qui a été réalisée sont matière à réflexion. Elle a permis d'explorer des sujets qui concernent le tourisme mais aussi l'économie et l'identité du territoire. Monsieur le Président estime que ces sujets devront faire l'objet d'un certain nombre d'échanges et de partages avec l'ensemble des délégués communautaires. Une fois que ces questions d'identité auront été débattues, un projet de territoire pourra être développé et mis en œuvre.

Développement durable - Environnement

Monsieur Alain MARGAT explique que la CDA accompagne le SYMBA dans son programme pluriannuel d'intervention. Il précise que le périmètre d'action de celui-ci a été élargi à la rivière du Bourru. Un travail a également été mené au niveau de l'étang de la Brèche qui a la particularité d'être traversé par le Coran.

Concernant la Seugne, la CDA poursuit l'entretien de ses boisements et elle poursuit les chantiers destinés à traiter les conséquences de la tempête de 2013. Elle accompagne le syndicat de la Seugne dans sa démarche d'évolution de sa compétence.

Au niveau des sentiers de randonnée, des actions en faveur de la préservation de la biodiversité sont menées. En outre, la CDA s'implique dans la mise en place du schéma départemental des itinéraires de randonnée.

Une présentation de la trame verte et bleue a été effectuée en commission développement durable. Celle-ci s'est également penchée sur le CRCE.

La commission développement durable a en outre travaillé sur l'Agenda 21 et sur le PCET ainsi que sur la rédaction du rapport de développement durable (qui a été présenté en amont du DOB). Une méthode de diagnostic partagé a été utilisée dans le cadre de la révision des PLU des communes des Gonds et de Courcoury. Une réflexion a été menée avec la jeune chambre économique autour de l'économie circulaire.

Monsieur le Président ajoute qu'un forum a été organisé la semaine passée par la jeune chambre économique sur ce sujet de l'économie circulaire. Au regard de la qualité des intervenants, il aurait souhaité que l'assistance soit plus fournie.

Politique de la ville

Monsieur Jean BRETOME note qu'en raison des difficultés qui se sont posées pour réunir tous les partenaires, l'échéance relative à la signature du contrat de ville a été repoussée de juin à septembre. Ensuite, il sera voué à vivre sur l'ensemble de la durée du mandat. Un comité de pilotage se réunira le 24 juillet pour statuer sur les préorientations et les arbitrages.

Monsieur le Président précise que le contrat de ville porte essentiellement sur des quartiers de Saintes (Bellevue et Boiffiers en particulier). Il associera les autorités de police, la sous-préfecture ou encore des médecins. Il visera principalement à établir des actions de prévention et d'accompagnement dans les quartiers concernés.

Assistance du service travaux

Monsieur Bernard BERTRAND fait savoir que les modalités d'interventions du service travaux ont été présentées à l'ensemble des maires des communes de la CDA le 12 mars 2015. Ce service est composé d'un architecte, de conducteurs d'opérations, de dessinateurs et de secrétaires. Il assure l'entretien et les travaux sur les équipements communautaires, ainsi que l'assistance et le conseil en maîtrise d'œuvre pour les communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Santon (à l'exception de la Ville de Saintes). En moyenne, il est amené à gérer dix projets de maîtrise d'œuvre par an.

Il est envisagé d'élargir le périmètre d'action du service travaux aux autres communes de la CDA. Un courrier a été envoyé aux différentes municipalités pour connaître leur programme de travaux sur la durée du mandat. Lorsque l'analyse des retours vis-à-vis de ce courrier sera effectuée, des règles d'intervention du service pourront être établies. Dans ce cadre, un règlement est en cours d'élaboration.

Gestion et valorisation des déchets

En l'absence de Monsieur Bruno DRAPRON, Monsieur Alain MARGAT indique que sur cette thématique, un important travail a été réalisé en vue de l'uniformisation des pratiques sur l'ensemble du territoire de la CDA. Une reprise en régie a été effectuée pour les quatre communes pour lesquelles la collecte était réalisée en prestation. La CDA a repris la compétence de collecte sur l'ensemble de son territoire.

Une réflexion a été engagée sur la redevance incitative (qui fait l'objet d'une expérimentation) ainsi que sur l'optimisation de la collecte. Une sectorisation a également été mise en place ce qui permet à chaque usager d'avoir un interlocuteur unique. Une convention a été conclue avec Eco-mobilier ce qui a permis la mise en place d'une benne dédiée au recyclage du mobilier.

Gestion des piscines

En l'absence de Monsieur Bruno DRAPRON, Monsieur Eric PANNAUD rappelle que la compétence de la CDA s'exerce sur les trois sites suivants : la piscine Louis Starzinsky, le centre aquatique Aquarelle et la piscine de Saint-Césaire. Un certain nombre de modifications sont intervenues concernant les activités destinées aux adultes.

Mobilité et transports

Monsieur Frédéric NEVEU souligne que le schéma directeur d'accessibilité concernant le réseau de transport urbain a été approuvé lors du dernier Conseil Communautaire, et qu'il sera déployé dans les trois ans à venir. Au sujet du transport à la demande ALLO BUSS, l'échéance du marché actuel -conclu avec KEOLIS- interviendra en juillet 2016. La reprise des transports de Taxi Mouettes par la CDA s'effectuera en même temps. La commission transports sera

amenée à se réunir pour statuer sur le service qui sera proposé à l'avenir, en particulier pour les communes les plus éloignées de la ville centre.

Un séminaire a été organisé récemment sur toute une matinée pour évoquer avec les 36 communes de la CDA le sujet des transports scolaires. A l'heure actuelle, ceux-ci ne sont organisés par la CDA que sur quatre communes (à savoir Saintes, Chermignac, Thénac et Les Gonds). Pour les 32 autres, ils sont pris en charge par le Conseil départemental. Actuellement, la CDA est compétente pour assurer le service de transports scolaires sur le périmètre de transports urbains et ce n'est que par une convention avec le Conseil départemental que ce dernier organise les transports scolaires sur la grande majorité des communes de la CDA. Ladite convention arrivera à échéance en juillet 2016 et des discussions devront rapidement être engagées sur ce sujet. Le Département souhaiterait éventuellement poursuivre l'organisation des transports scolaires jusqu'en 2017. Monsieur Frédéric NEVEU déclare que ce sujet est porteur d'enjeux financiers importants.

Lors du séminaire, l'un des points discutés consistait à savoir si l'organisation des transports scolaires sur le territoire de la CDA devait suivre une logique d'offre ou d'ayants droit. La logique d'offre consiste à définir des tracés de lignes à partir desquelles les usagers doivent s'organiser. Dans la logique d'ayants droit, il s'agit de prévoir un ramassage scolaire à proximité du domicile de tous les enfants en faisant la demande, y compris pour ceux qui habitent à des endroits assez isolés.

Education - Affaires scolaires et périscolaires

Monsieur Eric PANNAUD note que 2014 a été la première année pour laquelle la CDA a eu une compétence complète en matière d'éducation. A ce titre, elle couvre 51 sites et environ 5 000 élèves. Les effectifs ont eu tendance à diminuer significativement, en particulier en maternelle. A la rentrée prochaine, l'écart du nombre d'enfants inscrits par rapport à l'année passée devrait être d'environ 230. Partant de ce constat, des réflexions autour de la carte scolaire ont été engagées avec plusieurs communes de la CDA.

Le fonctionnement des TAP a été stabilisé. A compter du 1^{er} septembre prochain, une unité d'enseignement de maternelle destinée à accueillir des enfants autistes sera ouverte sur Saintes.

Comme il en a déjà un peu été question en début de séance, la CDA a décidé d'engager un plan d'investissements dans le domaine du numérique. Sa mise en œuvre débutera dès la rentrée scolaire.

La réflexion sur les accueils de loisirs est toujours en cours. Un règlement intérieur a été élaboré pour ces activités.

Le contrat enfance-jeunesse sera retravaillé dans le courant du mois de septembre en lien avec la CAF.

Monsieur Eric PANNAUD annonce enfin que dix postes d'agents contractuels ont fait l'objet d'une titularisation. La phase de recrutement - sur la base d'une durée de trois ans - a débuté.

Un certain nombre de marchés a été lancé dans différents domaines tels que les produits d'entretien, le bio au sein des restaurants scolaires ou encore sur les transports sur le temps scolaire.

Sur le plan de la petite enfance, Madame Marie-Claude COLIN fait savoir que le projet d'établissement multi-accueil « 1, 2, 3 Soleil » a été élaboré sur le début de l'année 2015. Par ailleurs, un règlement intérieur a été mis en place pour les trois établissements multi-accueil de la CDA. Deux postes de RAM (relais d'assistantes maternelles) ont été ouverts récemment. Les personnes embauchées prennent actuellement leurs marques. Elles ont été positionnées l'une sur l'ouest et l'autre sur l'est du territoire de la CDA.

Enfin, un travail sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans est en cours.

Mutualisation

Monsieur Jean-Pierre SAGOT rappelle que la démarche de mutualisation découle de la loi du 16 décembre 2010 qui a été intégrée dans le Code général des collectivités territoriales. Elle impose aux EPCI et aux communes membres d'élaborer un schéma de mutualisation qui est un document d'orientation pour la durée du mandat. Ce schéma comporte plusieurs aspects dont la mutualisation des services de l'Agglomération et de la Ville de Saintes. Les premiers services communs qui ont été créés comprennent la direction générale des services et les six directions de pôle.

Un certain nombre d'instances sont amenées à travailler sur cette démarche de mutualisation. Il s'agit notamment des comités techniques, du CHSCT et de la CAP. Cette dernière se réunira le 6 juillet pour valider la création des six pôles de direction. Lorsque ce sera le cas, les chefs de service auront pour mission de compléter l'organigramme pour leurs périmètres respectifs.

Le schéma de mutualisation devra être présenté au niveau des différentes communes et du Conseil Communautaire avant la fin de l'année 2015. Il devra comporter un certain nombre de volets obligatoires au titre de la loi :

- La création de services communs (ce qui a déjà été engagé).
- La clarification des compétences. A ce sujet, un groupe de réflexion a été mis en place autour de la notion d'intérêt communautaire.
- La commande publique.
- L'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage). Ce point est abordé par l'intermédiaire des prestations de services.
- La solidarité financière entre les communes (ce qui n'a pas encore été abordé).

La mutualisation devra aboutir à une gestion plus rigoureuse des effectifs (au niveau de l'EPCI mais aussi des communes membres). Selon les premiers retours d'expériences émanant d'autres EPCI, la mise en place d'un schéma de mutualisation a permis d'améliorer le CIF (coefficient d'intégration fiscale), ce qui doit normalement avoir un impact positif sur le montant de la DGF (dotation globale de fonctionnement).

A la suite des deux réunions qui doivent encore se tenir - les 3 et 10 juillet - au sujet de la commande publique, Frédéric SADORGE aura suffisamment d'éléments pour commencer à élaborer le document d'orientation sur lequel le schéma de mutualisation sera assis. Celui-ci sera discuté en septembre ou en octobre avant d'être présenté au niveau des communes membres et du Conseil Communautaire.

Au sujet de l'intérêt communautaire, une première réunion a eu lieu le 10 juin dernier. Elle a abouti à la constitution d'un groupe de réflexion, qui devra notamment travailler sur l'équilibre social de l'habitat en compétence obligatoire et sur la compétence optionnelle en matière d'action sociale. Les questions relatives à la compétence tourisme seront débattues dans la commission ad hoc.

Communication - Numérique

Madame Céline VIOLLET indique qu'en terme de communication institutionnelle, le magazine communautaire et le rapport d'activité annuel ont été produits. Plusieurs opérations ont été menées dans le domaine des déchets avec notamment la semaine de la réparation et l'atelier « *Cuisinons les restes* ». En matière de transports, les principales actions de communication ont concerné la semaine de la mobilité et la production d'un document d'information à l'attention des conseillers communautaires. Par ailleurs, diverses actions ont été menées dans les domaines de l'enfance-jeunesse et de l'habitat.

Une réflexion porte actuellement sur une refonte du site internet de la CDA (qui est relativement obsolète).

Sur le plan du numérique et de l'informatique, la commission innovation numérique s'est réunie à trois reprises au sujet du déploiement du réseau très haut débit (le FTTH) sur les 19 communes ayant signé l'accord AMII. Le responsable du projet FTTH est Monsieur Patrick CASTELLO et la première tranche de commercialisation est prévue par Orange pour septembre 2016.

A l'occasion du premier forum du numérique (qui a été organisé à Saintes le 22 juin dernier), le Département a présenté le schéma directeur d'aménagement numérique. Le budget relatif à cet événement - qui a permis d'accueillir un peu moins de 100 personnes - a été équilibré.

En septembre prochain, le budget de déploiement du très haut débit sur les 17 communes non issues de la Communauté de Communes du Pays Santon sera présenté en commission.

Pour le projet de développement du numérique dans les écoles, des tests de débit ont été réalisés dans chacune des structures scolaires de la CDA. A l'issue de cette étude, Madame Céline VIOLLET a demandé au service informatique d'apporter des solutions pour les écoles dont le débit internet n'a pas été mesuré comme étant satisfaisant.

Monsieur le Président insiste sur l'importance du déploiement du très haut débit pour le développement futur de l'ensemble de la CDA.

Insertion - Economie solidaire - Mission locale

Monsieur Christian FOUGERAT explique qu'à compter du mois de septembre, la mission locale va engager une action autour des emplois d'avenir. Elle concernera dans un premier temps 75 jeunes du territoire, puis 250 l'année prochaine. Cette action vise à proposer à ces jeunes des contrats d'alternance. Un partenariat a également été noué avec l'entreprise Saint-Fiacre qui va ouvrir un atelier solidaire début septembre. A la suite des crédits débloqués par la CDA pour accompagner le développement de cet atelier, Saint-Fiacre a aussi reçu des aides de la part du Département et de la Région.

Par ailleurs, une réflexion a été ouverte avec le SAS pour mettre en place des clauses d'insertion dans les marchés lancés par la CDA.

Selon Monsieur le Président, il faudra étudier l'organisation d'un événement majeur en lien avec la mission locale sur l'année 2016.

Ressources humaines

Madame Geneviève THOUARD fait savoir qu'un audit social a été commandé en fin d'année 2014. Le cabinet de conseil en organisations ENO - qui est spécialisé dans les ressources humaines et la conduite du changement dans le domaine public - s'est vu confier la réalisation de cet audit. Celui-ci vise principalement à :

- Appréhender le ressenti des agents employés par la CDA ;
- Evaluer le climat social ;
- Mesurer les éventuelles difficultés managériales ;
- Faire un point sur la communication interne.

Ce travail a été réalisé en lien avec les organisations syndicales, sous la forme d'un questionnaire anonyme et d'entretiens individuels ou de groupe. Les conclusions de cet audit ont été présentées le 24 juin au comité de pilotage. Le taux de participation au questionnaire a été de 50 %.

Dans le cadre de la démarche de prévention intercommunale, un programme triennal a été établi avec le fonds national de la prévention (FNP). Au début de la démarche, celle-ci concernait 23 collectivités (22 communes et la CDA). Aujourd'hui, toutes les collectivités de la CDA - hormis la Ville de Saintes - y sont associées. Pour mener à bien cette démarche, le FNP a attribué une subvention de 125 000 euros, dont 40 % ont été versés à la signature de la convention. Suite à l'engagement de onze nouvelles collectivités supplémentaires, un montant additionnel de 22 400 euros a été attribué. La démarche se poursuit avec notamment :

- La formalisation des plans d'actions sur la période 2015-2016 ;
- L'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre des actions de prévention ;
- La désignation d'assistants de prévention (ce qui a été fait pour trois quarts des communes) ;

- L'évaluation des actions mises en œuvre.

Monsieur le Président estime qu'il est fondamental de donner une accélération à l'initiative d'accompagnement au changement et à la mutualisation des agents de la CDA et de la Ville de Saintes. Dans ce cadre, il lui semble indispensable que le plan d'accompagnement et de formation des agents soit mis en place dès le troisième trimestre 2015.

Echanges sur le bilan des actions menées depuis le début de la mandature

Monsieur Fabrice BARUSSEAU considère que la méthode employée pour la présentation du bilan des actions n'est pas la plus adaptée. Selon lui, il aurait été souhaitable que le support projeté soit envoyé à l'ensemble des délégués communautaires en amont de cette séance. Ainsi, il aurait été possible de se contenter de la présentation d'une synthèse ce jour, ce qui aurait donné plus de place aux échanges. Monsieur Fabrice BARUSSEAU a le sentiment que la méthode utilisée visait essentiellement à « endormir » l'assistance avec cette présentation qui aura duré près d'1 heure 30. A titre personnel, Monsieur Fabrice BARUSSEAU ne doutait pas du fait que les services de la CDA ont travaillé durant l'année écoulée.

Monsieur le Président remercie Monsieur Barusseau pour le caractère constructif de son intervention. Le travail mené durant l'année écoulée ne se limite pas aux services de la CDA. L'ensemble des délégués communautaires s'est investi, au travers des commissions dont ils font partie notamment. Monsieur le Président adresse ses remerciements à l'ensemble de ces personnes.

Madame Caroline QUERE-JELINEAU propose de dresser un premier bilan de son action en tant que déléguée communautaire par le prisme des trois commissions dont elle fait partie. Concernant les déchets tout d'abord, la décision de reprise en régie de la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire de la CDA a été prise en dehors de la commission.

Sur le plan de l'éducation, la décision de réduire de près de 50 % les dotations par classe n'a là encore pas été prise en commission.

Enfin, la commission économie ne s'est réunie pour la première fois que la semaine passée.

Madame Caroline QUERE-JELINEAU juge que cette manière de procéder traduit un manque de respect à l'égard des membres de commissions. Elle attend des éclaircissements sur les modes de prise de décisions.

Monsieur le Président juge que cette intervention constitue une introduction appropriée au sujet suivant, qui a trait à la gouvernance de la CDA.

Un intervenant souhaite savoir si les échanges relatifs au premier point de l'ordre du jour sont clos.

Monsieur le Président lui répond que l'ensemble des délégués communautaires va recevoir le support de présentation et que les échanges pourront se poursuivre en commissions. Pour autant, il est tout à fait prêt à répondre à d'autres questions sur ce point.

Un intervenant tient à rappeler que sous la précédente mandature, la commission économie avait travaillé avec des chefs d'entreprises et avec la CCI. C'est dans ce cadre que la zone d'activités de la Champagne Saint-Georges avait été lancée et qu'une partie des achats de terrains par la CDA s'était concrétisée. Monsieur Bernard MACHEFERT se déclare choqué d'entendre que rien n'avait été fait en matière d'économie avant l'arrivée de Monsieur le Président à la tête de la CDA.

Monsieur le Président ne croit pas avoir tenu les propos qui lui sont prêtés. Au niveau de la zone des Charriers, des terrains ont été achetés il y a plus de cinq ans désormais. Pour autant, aucune initiative n'a été prise pour les faire viabiliser, pour réaliser les fouilles archéologiques, ou encore pour que des voies d'accès à cette zone soient aménagées. Si l'achat de ces terrains était une bonne idée, il n'en demeure pas moins qu'ils ne sont toujours pas commercialisables en l'état. Pour Monsieur le Président, la priorité en matière économique est que

des entreprises viennent s'implanter et créer des emplois sur le territoire de la CDA. Entre l'achat de terrains et leur commercialisation à destination d'entreprises, il faut compter au minimum deux à trois ans (afin de les viabiliser et de les équiper notamment). Monsieur le Président réaffirme donc que ce n'est pas parce que des terrains sont achetés que la collectivité est capable d'y implanter des entreprises.

Concernant la ZAC Centre-Atlantique, il faut - selon Monsieur le Président - veiller à limiter le coût des fouilles au mètre carré afin que le prix des terrains soit abordable pour les entreprises qui souhaiteraient s'y implanter.

Monsieur le Président ajoute que le premier point mis en avant par l'étude réalisée par la CCI concernait le manque de foncier disponible pour accueillir des entreprises. Pour lui, il n'était pas vraiment judicieux de réunir la commission économie sans disposer d'éléments concrets à même de servir de base de discussions. Concernant la ZAC Centre-Atlantique, tous les calculs ont été effectués pour faire en sorte qu'elle soit viabilisée et que la CDA puisse y attirer des entreprises sans avoir à assumer une partie des coûts associés (ce qui n'est pas encore totalement garanti).

Monsieur Bernard MACHEFERT réaffirme qu'au cours de la précédente mandature, la priorité avait été accordée au développement de la zone d'activités de la Champagne Saint-Georges par rapport à la ZAC Centre-Atlantique. Il estime donc que l'actuelle majorité a poursuivi un travail qui avait été amorcé durant la précédente mandature.

Monsieur le Président le confirme. Il fait néanmoins observer que pour la ZAC Centre-Atlantique, il a été fait en sorte de revoir le coût des fouilles afin que le prix au mètre carré des terrains soit compétitif.

Monsieur Jean-Pierre ROUDIER pense qu'il ne faut pas rentrer dans un débat politique. Pour lui, la priorité de tous doit être de se préoccuper de l'avenir de l'ensemble du territoire de la CDA. Il se permet simplement de rappeler que l'achat des terrains de la zone des Charriers a été initié sous la présidence de Madame Bernadette SCHMITT. Monsieur Jean-Pierre ROUDIER ajoute que le projet de la zone d'activités de la Champagne Saint-Georges a été mené à bien grâce au concours de quatre équipes successives : celles de Monsieur BARON, de Madame SCHMITT, de Monsieur ROUGER et de Monsieur MACHON.

Au niveau communautaire comme au niveau municipal, il semble normal que les nouvelles équipes s'inscrivent dans la continuité des projets qui sont déjà bien avancés, le cas échéant en les amendant. Elles peuvent aussi décider d'en abandonner d'autres moins avancés.

Monsieur le Président fait savoir qu'en dehors des zones d'activités Centre-Atlantique et des Charriers, des initiatives vont être lancées par la CDA pour en développer à l'est de son territoire. Il lui semble très important de développer une nouvelle zone économique sur la route de Cognac.

GOUVERNANCE AU SEIN DE LA CDA

Monsieur le Président déclare tout d'abord que dans son action, la CDA doit composer avec une grande complexité. Celle-ci tient au nombre de compétences qu'elle a à gérer mais aussi au poids de certaines d'entre elles (les transports et les écoles par exemple). Monsieur le Président relève qu'à la différence d'autres communautés d'agglomération, celle de Saintes gère un nombre assez important de compétences facultatives. Il existe par ailleurs une grande diversité entre les différentes communes. Monsieur le Président est convaincu du fait que l'équilibre entre l'urbanité et la ruralité à l'échelle du territoire de la CDA sera pour celle-ci un gage de stabilité.

La CDA est en outre marquée par un déséquilibre entre fonctionnement et investissement. Selon Monsieur le Président, il faut arriver à réorienter la CDA pour qu'elle assure davantage d'investissements.

Enfin, la situation financière de la CDA est contrainte, en raison notamment de la baisse brutale des dotations de l'Etat en direction des collectivités territoriales. Cette diminution sera de l'ordre de 4 millions d'euros pour la Ville et la CDA à l'horizon 2017 (avec 1,8 million d'euros pour la Ville de Saintes et 2,3 millions d'euros pour la CDA).

Fort de ces constats, Monsieur le Président indique qu'il a pu relever que les membres de la CDA avaient un certain nombre d'attentes à l'égard de la collectivité :

- Plus d'explications et d'informations sur les grands sujets et les enjeux. A ce sujet, la présentation qui a été faite dans le cadre du premier point de l'ordre du jour de cette séance était peut-être fastidieuse, mais elle a au moins eu le mérite de donner à tous les délégués communautaires présents une information sur les grands sujets et enjeux de la CDA.
- Plus d'influence et de participation dans le processus de décision. Selon Monsieur le Président, la manière dont sont construites les CDA fait que les maires des différentes communes ont du mal à s'y retrouver dans leur rôle. Alors qu'ils doivent rendre des comptes à leurs propres administrés, ils peuvent avoir le sentiment de ne pas avoir une participation directe à la prise de décision au sein de la CDA.
- Plus de convivialité lors des séances du Conseil Communautaire.

Pour répondre à ces attentes, Monsieur le Président a quelques propositions à soumettre pour arriver à un renforcement de la gouvernance au sein de la CDA.

La première consiste à créer une conférence des maires. Actuellement, la CDA compte quatorze commissions thématiques qui sont alimentées par les services afin de préparer techniquement les sujets. Dans ce cadre, les réunions des commissions visent à débattre de ces sujets et à faire ressortir des propositions. Celles-ci sont ensuite transmises au collège des vice-présidents qui les examine avant qu'elles soient le cas échéant soumises au Bureau ou au Conseil Communautaire sous la forme de délibérations. Monsieur le Président souhaite désormais que les maires des communes puissent - par le biais de la conférence qu'il propose de créer - avoir une influence directe dans le processus d'élaboration des décisions. Une fois que le collège des vice-présidents aurait discuté des propositions émanant des commissions thématiques, celles qui porteraient sur des sujets importants ou des grands enjeux seraient soumises à la conférence des maires. Si des propositions venaient à recueillir un avis favorable de la part des maires à l'occasion de ces conférences, elles seraient renvoyées vers le collège des vice-présidents (voire vers les commissions thématiques). Cette conférence des maires vise donc bien à inclure les maires des 36 communes membres dans le processus de décision de la CDA.

Les commissions et groupes de travail auront toujours vocation à discuter et à émettre des propositions sur les dossiers préparés avec l'aide des services de la CDA. Le collège des vice-présidents - qui sera une instance collégiale de pilotage - aura en charge d'examiner les rapports soumis par les commissions et les groupes de travail, de définir les orientations et de préparer les décisions pour l'exécutif. La conférence des maires sera une instance d'échange qui sera amenée à donner son avis sur les grands projets et les enjeux structurants. Elle sera composée des maires des 36 communes membres et des autres membres du Bureau Communautaire. Le rôle de celui-ci sera de vérifier l'exécution des décisions déjà entérinées, et de débattre et voter - selon ses pouvoirs - les projets d'actions préparés. Le Conseil Communautaire restera quant à lui l'organe délibérant chargé de voter les délibérations préalablement préparées par les services et revues par les commissions, le collège des vice-présidents et la conférence des maires.

La deuxième proposition vise à accroître la fréquence des réunions. Les commissions et les groupes se réunissent à la demande du vice-président en charge de la commission. Le collège des vice-présidents se réunirait deux fois par mois, contre une seule pour la conférence des maires. Le Bureau et le Conseil Communautaire se réuniraient quant à eux une fois par mois et six fois par an respectivement.

La fréquence accrue des réunions devrait permettre de traiter à chaque fois moins de sujets mais d'avoir plus de débats sur chacun d'entre eux.

La troisième proposition porte sur la création d'un comité des secrétaires des communes. L'objectif serait de réunir une fois par mois les directeurs de cabinet et les secrétaires des différentes communes afin de leur donner de l'information sur les décisions et les délibérations de la CDA et de construire du consensus autour des projets communautaires au sein des communes. Au regard de leur rôle fondamental, il semble nécessaire que les secrétaires de communes aient une

bonne compréhension des sujets abordés à l'échelle de la CDA. L'animation de ce comité serait assurée par Jean-Pierre SAGOT, Frédéric LALEU et Loïc PELLOUD.

Quatrièmement, il s'agit de former un groupe de travail pour examiner et discuter de ces propositions en faveur du renforcement de la gouvernance au niveau de la CDA. L'idée serait que ce groupe de travail remette un rapport à la mi-septembre afin que les mesures qui seront validées soient mises en œuvre dès le début du mois d'octobre. Ce groupe de travail pourrait - si elles en sont d'accord - être composé de Mesdames MERCIER et TRAIN, ainsi que de Messieurs BARUSSEAU, CHAIGNEAU, CLASSIQUE, DOURTHE, GEAY, GINOUX, MARGAT, ROUET et SAGOT.

Monsieur le Président propose de passer aux éventuelles questions ou remarques concernant les différentes propositions qu'il a détaillées.

Monsieur Pierre TUAL soulève le fait que pour participer au comité qu'il est proposé de mettre en place, les secrétaires de mairie risquent de demander une indemnité pour se rendre dans les locaux de la CDA. Il se demande comment cette problématique sera envisagée. Dans le contexte financier actuel, il lui semble difficile pour les communes rurales de faire face à ces frais supplémentaires, sachant - selon lui - que la CDA fonctionne en grande partie grâce à celles-ci. S'il reconnaît que la prise en charge de la compétence petite enfance par la CDA contribue à soulager les communes rurales, il estime que ces dernières seraient en droit d'attendre d'autres bénéfices de cette communauté.

Monsieur le Président prend bonne note de cette remarque. Selon lui, ce sujet pourra être abordé par le groupe de travail qui sera constitué.

Monsieur Fabrice BARUSSEAU réitère sa demande d'un débat sur la notion d'intérêt communautaire.

Monsieur Jean-Paul GEAY considère que pour améliorer la convivialité au sein du Bureau Communautaire, il serait bon de revoir la configuration de la salle de réunion, en évitant que Monsieur le Président et les vice-présidents soient installés dans une forme de U et que les autres maires s'assent à l'extérieur de ce U. Selon lui, cette configuration réduit pour ces derniers les possibilités de prise de parole en séance. Dans le fonctionnement de la CDA, il est stipulé que les maires qui font partie du Bureau Communautaire n'ont pas le droit de vote en Bureau Communautaire. Pour qu'ils ne se sentent pas complètement exclus des débats et qu'ils puissent prendre la parole s'ils le souhaitent, Monsieur Jean-Paul GEAY pense qu'il faudrait vraiment revoir la configuration de la salle de réunion.

Monsieur le Président se déclare prêt à laisser Monsieur GEAY s'occuper du réagencement de la salle de réunion.

Monsieur Jean-Paul GEAY ajoute qu'il lui semble fondamental que l'ensemble des membres du Conseil Communautaire tire dans le même sens plutôt que de rentrer dans des querelles qui sont un peu stériles. Il rappelle qu'à titre personnel, il s'est battu pour que sa commune de Montils intègre la CDA.

Selon Monsieur Jean-Paul GEAY, il serait normal que les maires de communes qui ne sont pas des vice-présidents de la CDA aient davantage la possibilité de s'exprimer lors des séances du Bureau Communautaire.

Monsieur le Président estime que les propositions énoncées par Monsieur Gay méritent d'être débattues plus en profondeur. Il convient du fait que l'agencement de la salle de réunion n'est pas forcément pour favoriser le dialogue en séance. Pour autant, il ne pense pas verrouiller les prises de parole en Bureau Communautaire.

Monsieur Joseph De MINIAC a cru comprendre que la conférence des maires n'aurait qu'un rôle consultatif.

Monsieur le Président lui répond qu'elle sera amenée à émettre des avis.

Monsieur Joseph De MINIAC souhaite savoir ce qu'il adviendra si un avis défavorable est émis au niveau de cette conférence des maires.

Monsieur le Président indique que les propositions pour lesquelles elle émettra un avis défavorable devront être retravaillées au niveau du collège des vice-présidents voire au niveau des commissions ou des groupes de travail. Dans de telles situations, le but sera bien entendu d'aboutir à un compromis.

Un intervenant demande si un maire pourra être remplacé par son premier adjoint au sein de cette conférence en cas d'absence de sa part.

Pour Monsieur le Président, cette question devra être étudiée par le groupe de travail qui sera chargé d'examiner les propositions qu'il a détaillées. A titre personnel, il n'y voit pas d'inconvénient *a priori*.

Monsieur Bernard CHATEAUGIRON rejoint Monsieur GEAY dans les remarques qu'il a pu formuler. Pour la bonne marche de la CDA, il faudrait à son avis davantage d'écoute et de convivialité. Il serait par exemple bien que tous les vice-présidents prennent la peine de saluer les personnes présentes lors des séances, ou même de se déplacer dans les communes qui composent la CDA. Cette remarque vaut aussi pour Messieurs LALEU et PELLOUD. Monsieur Bernard CHATEAUGIRON souligne que la commune de VARZAY - dont il est le Maire - connaît depuis quelque temps des problèmes au niveau d'internet. Dans ce cadre, il aurait apprécié de recevoir la visite de représentants de la CDA.

Monsieur le Président n'est pas fermé à l'idée d'organiser un prochain Conseil Communautaire sur la commune de VARZAY.

Madame Laurence HENRY fait savoir que pendant la présentation relative au premier point de l'ordre du jour, elle a eu le temps de feuilleter la revue « *Sortir 17* » du mois de juillet. Elle a ainsi pu se rendre compte que la CDA n'apparaissait que sur une seule des 61 pages de cette revue, ce qui - d'après elle - est révélateur du degré de dynamisme de l'actuelle majorité communautaire.

Si Madame Laurence HENRY n'est pas opposée à la création de zones d'activités, elle estime que les entreprises potentiellement intéressées par une implantation sur le territoire de la CDA doivent sentir le dynamisme de celui-ci, sans quoi elles risquent d'opter pour un autre endroit.

En commissions, plusieurs délégués communautaires ont demandé des informations à Monsieur le Président, à Monsieur PELLOUD ou à d'autres personnes. Un grand nombre de ces demandes sont finalement restées lettre morte, ce que regrette Madame Laurence HENRY. A titre d'exemple, Monsieur le Président n'a jamais daigné divulguer le montant de ses indemnités d'élus selon elle.

Monsieur le Président fait observer qu'elle peut trouver ces informations dans la presse. En effet, le contenu de la délibération relative aux indemnités de Monsieur le Président et des vice-présidents qui sera mise au vote, a été repris dans la presse (ce qui l'a d'ailleurs étonné). Monsieur le Président ajoute que le montant des indemnités de n'importe quel élu peut être trouvé sur internet, ce type d'informations étant relativement public.

Madame Laurence HENRY indique qu'à partir des informations qu'elle a pu obtenir par différents canaux, elle a pu effectuer quelques calculs pour construire un tableau récapitulatif sur le sujet des indemnités. Il montre qu'assez paradoxalement la baisse appliquée est en fait une hausse. Elle tient ce document à disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter.

Pour Madame Laurence HENRY, l'intérêt communautaire ne consiste pas à donner de l'argent aux élus mais bien à faire avancer des projets. Dans le domaine de la jeunesse (auquel elle est très attachée), Madame Laurence HENRY constate que le projet numérique peine à avancer et que les parents d'élèves sont mécontents de la baisse des dotations aux écoles. Madame Laurence HENRY a le sentiment qu'au niveau de la CDA, les intérêts personnels ont tendance à primer sur l'intérêt général. Elle fait remarquer à Monsieur le Président que contrairement aux engagements qu'il a pris pendant la campagne des élections municipales, il a continué de travailler

pendant neuf mois après sa prise de fonctions. Durant cette période, Monsieur le Président a donc multiplié les allers-retours entre la région parisienne et Saintes.

Monsieur le Président relève que beaucoup de personnes arrivent à mener de front leurs fonctions d'élu et leurs activités professionnelles.

Madame Laurence HENRY souhaiterait connaître la clé de répartition entre la CDA et la Ville de Saintes concernant les frais de déplacement et de bouche.

Monsieur Philippe ROUET lui répond que les seuls remboursements qui ont été effectués à ce jour par la CDA concernent des frais de déplacement engagés dans le cadre de formations (à Rennes et à Reims notamment). Il précise qu'il ne s'agissait pas d'indemnités kilométriques. Monsieur Philippe ROUET signale par ailleurs que le budget de la CDA qui est alloué aux missions et aux réceptions est d'un montant de 18 000 euros (sachant que les frais relatifs à l'organisation de l'arbre de Noël et des vœux de fin d'année sont compris dedans).

Madame Laurence HENRY en déduit que la Ville de Saintes assume la totalité des frais de bouche et de déplacement de Monsieur le Président.

Monsieur le Président ne voit pas d'inconvénient à ce que Madame HENRY consulte le détail des frais de déplacement qui lui ont été remboursés. Il assure qu'il les a engagés pour se rendre à des réunions.

Madame Laurence HENRY a du mal à comprendre pourquoi Monsieur le Président se fait rembourser ses frais de déplacement alors qu'il bénéficie semble-t-il d'indemnités pour couvrir ses trajets.

Monsieur le Président invite Madame Henry à se documenter sur les règles en vigueur en matière d'indemnités et de remboursement de frais de déplacement. Il suggère que les débats se recentrent sur les questions de gouvernance de la CDA.

Madame Laurence HENRY considère que les problématiques d'arbitrage en matière d'indemnités rentrent pleinement dans un débat sur la gouvernance.

Monsieur le Président n'est pas de cet avis. Il invite les personnes dont il a cité le nom pour faire partie du groupe de travail sur la gouvernance à faire savoir rapidement si elles souhaitent ou non y participer.

QUESTION SOUMISE A DELIBERATION : REVISION DES INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président rappelle que la proposition de délibération relative à ce point d'ordre du jour a été envoyée au préalable à l'ensemble des délégués communautaires. En fonction de l'évolution de la situation financière de la CDA, Monsieur le Président et les vice-présidents avaient indiqué qu'ils étaient prêts à revoir le montant de leurs indemnités. C'est ce que matérialise la délibération qui va être soumise au vote du Conseil Communautaire. Pour Monsieur le Président, il est tout à fait normal que lui-même et les vice-présidents participent aux efforts qui sont demandés à l'ensemble de la communauté. Pour aller dans ce sens, les taux d'indemnités de fonction qui leur sont applicables ont été revus à la baisse. Les nouveaux taux proposés sont les suivants :

- 84,18 % de l'indice brut 1015 pour le Président ;
- 36,83 % de l'indice brut 1015 pour l'ensemble des vice-présidents, y compris le premier d'entre eux (à la demande de celui-ci).

Monsieur Jacky QUERE renouvelle la remarque qu'il avait effectuée lors du premier Conseil Communautaire de cette mandature (qui avait eu lieu à Fontcouverte), à savoir que l'augmentation d'indemnités que Monsieur le Président s'était adjugée, constituait un chèque en blanc. Il trouve un peu mesquin d'évoquer le contexte financier - et notamment la baisse des

dotations de l'Etat - pour justifier la réduction des indemnités de Monsieur le Président et des vice-présidents de la CDA. Aussi, Monsieur Jacky QUERE souhaite savoir si les taux nominaux dont il vient d'être fait mention seront appliqués rétroactivement sur le début du mandat.

Selon Monsieur le Président, ce n'est juridiquement pas possible.

Monsieur Jacky QUERE estime dans ce cas que l'effort proposé ce jour soit plus important pour compenser ce que Monsieur le Président et les vice-présidents ont perçu sur plus de la première année du mandat. Monsieur Jacky QUERE souligne que lorsqu'il s'est présenté pour briguer la mairie de La Jard, il ne savait même pas que des indemnités de fonction étaient prévues. Sa candidature était avant tout assise sur des convictions. Pour lui, les montants que touchent Monsieur le Président et les vice-présidents sont davantage des salaires que des indemnités de fonction.

Monsieur le Président déclare qu'il faut comparer les indemnités en vigueur avec les pratiques d'autres communautés d'agglomération de taille similaire. Il insiste sur le fait que le réajustement qui est proposé est conforme à l'engagement qui avait été pris il y a quelques mois.

Monsieur le Président propose de passer au vote de la délibération suivante :

Vu les dispositions de l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts actuels de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

Vu le Procès verbal d'installation du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération de Saintes et de l'élection du Président et des Vice-présidents en date du 25 avril 2014,

Vu la délibération n°2014-13 du Conseil Communautaire en date du 25 avril 2014 fixant le nombre de vice-présidents à 15,

Vu la délibération n°2014-16 du 16 mai 2014 fixant le montant des indemnités du Président et des Vice-présidents,

Considérant les contraintes budgétaires que connaissent les collectivités et établissements publics dont la Communauté d'Agglomération de Saintes,

Considérant l'engagement pris par Monsieur le Président lors du vote du Budget primitif 2015 lors de la séance du Conseil Communautaire du 13 avril 2015 au vu du montant notifié de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de la CDA de Saintes,

Considérant que les taux maximaux susceptibles d'être alloués au Président et aux Vice-présidents de la Communauté d'agglomération de Saintes sont les suivants au vu de sa strate de population :

	Président	Vice-présidents
Population totale	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)
50 000 à 99 999	110	44

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à réviser les taux comme figurant dans le tableau ci-annexé à compter du 16 juillet 2015.

**INDEMNITES DE FONCTION
(POPULATION DE 50 000 A 99 999 HABITANTS)**

FONCTION	TAUX ACTUEL (en % de l'Indice Brut 1015)	TAUX PROPOSE (en % de l'indice Brut 1015)
Président	108	84,18
1 ^{ER} Vice-président	55	36,83
2 ^{ième} Vice-président	40	36,83
3 ^{ième} Vice-président	40	36,83
4 ^{ième} Vice-président	40	36,83
5 ^{ième} Vice-président	40	36,83
6 ^{ième} Vice-président	40	36,83
7 ^{ième} Vice-président	40	36,83
8 ^{ième} Vice-président	40	36,83
9 ^{ième} Vice-président	40	36,83
10 ^{ième} Vice-président	40	36,83
11 ^{ième} Vice-président	40	36,83
12 ^{ième} Vice-président	40	36,83
13 ^{ième} Vice-président	40	36,83
14 ^{ième} Vice-président	40	36,83
15 ^{ième} Vice-président	40	36,83

Les taux indiqués dans le tableau ci-avant correspondent aux indemnités brutes mensuelles indiquées ci-après :

Fonction	Indemnités brutes mensuelles actuelles (en euros)	Indemnités brutes mensuelles au 16 juillet 2015 (en euros)
Président	4 105 soit un taux de 108 %	3 200 soit un taux de 84,18 %
1 ^{er} Vice-Président	2 090 soit un taux de 55 %	1 400 soit un taux de 36,83 %
Autres Vice-Présidents	1 520 soit un taux de 40 %	

Monsieur Fabrice BARUSSEAU souhaite auparavant avoir l'opportunité de prendre la parole. Il met en avant le fait qu'en début de mandature, Monsieur le Président connaissait l'état des finances de la Ville de Saintes et de la CDA. Les vice-présidents étaient eux aussi au fait de la situation financière de cette dernière. L'effet ciseau qui s'est matérialisé était très largement prévisible et ce serait mentir que d'indiquer le contraire selon lui. Il prend acte du fait que

Monsieur le Président et ses vice-présidents reconnaissent qu'ils ont commis une erreur en augmentant leurs indemnités en début de mandat. Pour autant, il considère qu'il serait opportun d'en revenir aux niveaux qui étaient pratiqués sous la précédente mandature. Si tel était le cas, Monsieur Fabrice BARUSSEAU assure qu'il voterait favorablement cette délibération.

Monsieur François EHLINGER explique que n'étant pas un homme politique de profession, il a tendance à réagir un peu viscéralement. Il constate que la mesure qui est proposée est en définitive une diminution de l'augmentation appliquée en début de mandat. Comme l'a indiqué Monsieur BARUSSEAU, Monsieur François EHLINGER considère qu'il serait logique que les indemnités reviennent au niveau en vigueur sous la mandature précédente (soit aux échelons de base). En tant que citoyen et en tant que contribuable, Monsieur François EHLINGER se déclare très gêné par ce type de pratiques.

Monsieur le Président indique qu'à titre personnel, il ne comprend pas pourquoi l'Etat ne légifère pas sur des montants d'indemnités de fonction fixes. Pour lui, une telle mesure contribuerait à éliminer un certain nombre de polémiques. En l'état, le niveau des indemnités de Monsieur le Président et des vice-présidents est significativement revu à la baisse.

Monsieur François EHLINGER considère qu'en rejetant la responsabilité sur l'Etat, Monsieur le Président utilise un faux fuyant.

Madame Bernadette LAVENANT rappelle que sa collègue Eliane TRAIN - qui occupait la fonction de vice-présidente aux finances lors de la précédente mandature - avait alerté Monsieur le Président sur le fait que la hausse des indemnités proposée en début de mandat semblait contradictoire avec la baisse attendue des dotations de la CDA. Selon Madame Bernadette LAVENANT, le fait de tenir compte de cette remarque avisée aurait évité d'en arriver à ce retour en arrière aujourd'hui.

Monsieur le Président réaffirme qu'un choix différent a été fait en début de mandat et que les vice-présidents de la CDA et lui-même avaient annoncé qu'ils étaient prêts à revoir le montant de leurs indemnités en fonction de l'évolution de la situation financière de la CDA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte les propositions précédemment énoncées par :

- 42 voix pour
- 25 voix contre

QUESTIONS DIVERSES

Madame Caroline QUERE-JELINEAU souhaite savoir précisément qui a pris la décision de faire passer les dotations par classe de 150 à 80 euros pour la prochaine année scolaire.

Monsieur Eric PANNAUD explique que lors de la préparation du budget, il a fallu trouver 23 000 euros d'économies supplémentaires. A partir de là, les services de la CDA et lui-même ont cherché une solution et ont abouti à cette réduction des dotations par classe.

Madame Caroline QUERE-JELINEAU se demande pourquoi les membres de la commission éducation n'ont pas été informés de cette mesure. Lorsque des décisions ont dû être prises dans ce domaine (concernant les classes de découverte par exemple), Monsieur PANNAUD avait pris la peine de réunir les membres de la commission éducation pour discuter des mesures à mettre en œuvre. Madame Caroline QUERE-JELINEAU ajoute que cette réduction des dotations par classe revient quasiment à les diviser par deux, quand bien même elle ne représenterait qu'une baisse de deux à trois euros par enfant (comme l'a fait observer Monsieur PANNAUD en début de séance). Elle affirme par ailleurs que certaines écoles ont d'ores et déjà transmis une liste de fournitures aux parents d'élèves.

En outre, Madame Caroline QUERE-JELINEAU tient à souligner que les modalités de financement du projet numérique n'ont jamais été présentées en commission éducation. Elle souhaite en particulier savoir si d'autres postes que les dotations par classe et les dotations aux

fournitures scolaires seront impactés pour contribuer au financement de ce projet. Très clairement, elle ne voudrait pas apprendre que des postes d'ATSEM ou de surveillants ont été supprimés pour contribuer au financement de ce projet.

Monsieur Eric PANNAUD rappelle que les dotations aux fournitures n'ont pas été réduites mais simplement réajustées au niveau de consommation constaté au cours de l'année précédente. Les 11 euros de différence ont en fait été transférés vers le budget d'investissement pour participer au financement du projet numérique. Monsieur Eric PANNAUD regrette que des listes de fournitures aient été distribuées dans certaines écoles.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation active à cette séance. Il les invite à partager à présent un moment de convivialité. Monsieur le Président clôt la séance.

Le secrétaire,